

Date de convocation : 25 février 2025

Date d'envoi : 25 février 2025

Date d'affichage : 25 février 2025

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 9-2025
LUNDI 3 MARS 2025**

L'an deux mille vingt-cinq et le trois du mois de mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de ST ETIENNE DE FONTBELLON, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe ROUX, Maire.

Présents : 16 – ROUX Philippe, CORTIAL Patrick, LIOUTIER Pascale, JABRY Alain, CADET Dominique, BOUDON Alain, ALLIX Jean-Marie, BENOIT Nadine, MARTIN Marie-France, BOIRON Yves, MAZON Elisabeth, ROBERT Sonia, COMPERE Philippe, GIMON Jean-Paul, MARION Martine, BARBAROUX Sylvie.

Absents ayant donné procuration : 7 – PERRIER Bernadette à MAZON Elisabeth, MATHON Sébastien à ALLIX Jean-Marie, ROURE Christine à CORTIAL Patrick, MOURARET Sophie à LIOUTIER Pascale, VACHERESSE Marc à MARTIN Marie-France, CHARRE Béatrice à BOUDON Alain, FARJON Philippe à ROUX Philippe.

Secrétaire de séance : BOUDON Alain

OBJET : Créations et suppressions d'emplois

Vu le code général de la fonction publique,

Conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Suite à l'avancement de grade de trois agents de la collectivité dans le cadre de la promotion interne, il convient de procéder à la création et à la suppression des postes suivants :

- **La création**, à compter du 1^{er} avril 2025, d'un emploi permanent d'adjoint d'animation principal 1^{ère} classe, catégorie C, à temps complet ;
- **La suppression**, à compter du 1^{er} avril 2025, d'un emploi permanent adjoint d'animation principal 2^{ème} classe, catégorie C, à temps complet ;
- **La création**, à compter du 1^{er} avril 2025 d'un emploi permanent d'adjoint technique principal 1^{ère} classe catégorie C, à temps complet ;
- **La suppression**, à compter du 1^{er} avril 2025 d'un emploi permanent d'adjoint technique principal 2^{ème} classe, catégorie C, à temps complet ;
- **La création**, à compter du 1^{er} avril 2025 d'un emploi permanent d'agent de maîtrise principal, catégorie C, à temps complet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- Des créations et suppressions de postes mentionnés ci-dessus, à compter du 1^{er} avril 2025 ;
- Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ces créations et suppressions de postes ;
- Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges seront inscrits au budget communal 2025.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

**Le Secrétaire de séance,
Alain BOUDON**



**Le Maire,
Philippe ROUX**

